

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

La fiche de données de sécurité (FDS) est conforme aux exigences de l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail [U.S. Federal Occupational Safety and Health Administration Hazard Communication Standard] (29 CFR 1910.1200, mis à jour en 2012), de l'American National Standards Institute (Z400.1, 1998) et des normes nationales équivalentes. Elle a également été développée conformément aux normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada et au système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU, ainsi qu'aux exigences de l'Union européenne dans le cadre du projet REACH (déclaration, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques, selon la CE 1907/2006) et la directive 91/155/CE. Se référer à la section 16 du présent document pour obtenir la définition des termes et des abréviations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DES INTENTIONS DE LA COMPAGNIE

1.1 IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

- *Nom du produit* Absorbant industriel biodégradable SpillFix en 13 Gal/50 L et 4 Gal/15 L Matière absorbante et poudre à balayer SpillFix en 2,25 Gal/9 L Barrage flottant absorbant industriel SpillFix en 10 pi/3 M et 5 pi/1,5 M
- *Nom/classe chimique* Fibre de coco

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE T UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

- *Utilisation identifiée* Matière absorbante liquide et poudre à balayer pour l'industrie
- *Utilisations déconseillées* Se référer à la section 6 : (6.6)

1.3 COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- *Fabricant* Galuku Group Limited
- *Fournisseur* American Green Ventures (É.-U.) Inc.
- *Adresse* 180 Towerview Court Cary, Caroline du Nord 27513
- *Téléphone professionnel* (919) 535 8278

1.4 AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

- Ce produit est vendu en tant que produit absorbant liquide ou matériau absorbant de substances dangereuses pour l'industrie. Ce document a été conçu pour répondre spécifiquement aux problèmes de sécurité survenant lors de la manipulation du produit en tant que tel (p. ex., dans les entrepôts, les lieux de distribution et autres lieux de travail). Lorsqu'il est utilisé en tant que produit absorbant, les fiches de données de sécurité et autres références concernant les matières déversées doivent être passées en revue dans le cadre du plan de nettoyage standard.

2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

RÈGLEMENT	CLASSIFICATION
<i>Norme de communication des risques OSHA (SGH)</i>	Sans objet
<i>REACH/CLP (SGH)</i>	Sans objet
<i>Directives européennes 67/548/CEE; 1999/45/CE</i>	Sans objet

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

- *OSHA/CLP – Selon le Système général harmonisé*

<i>Symbole</i>	Sans objet
<i>Mot de signal</i>	Sans objet
<i>Mention de danger</i>	Sans objet
<i>Déclaration de précautions</i>	Sans objet
- *Phrases de risques, phrases de sécurité et symboles des directives de la CE*

<i>Symbole</i>	Sans objet
<i>Phrases de risque</i>	Sans objet
<i>Phrases de sécurité</i>	Sans objet

2 : IDENTIFICATION DES RISQUES (suite)

2.3 AUTRES DONNÉES PERTINENTES AU SUJET DES DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

• **Vue d'ensemble des urgences**

Description physique

Cette substance organique est de couleur brune. Elle est inodore.

Dangers pour la santé

Dans des circonstances typiques d'utilisation ou d'ouverture, le produit ne présente aucun danger important pour la santé.

Risques d'incendie

Ce produit ne présente pas de risque d'incendie important.

Dangers physiques

Négligeable dans des circonstances typiques d'utilisation ou dans des situations d'intervention d'urgence raisonnablement prévisibles.

Risques environnementaux

Ce produit ne devrait pas entraîner d'effets néfastes sur l'environnement.



• **Système d'identification des matériaux dangereux (SIMD)**

Santé	0
Inflammabilité	0
Risque physique	0
Équipement de protection	S.O.

COTE SIMD DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

En situations d'utilisation professionnelle : sélectionnez l'équipement de protection individuelle correspondant au volume de liquide rejeté, au lieu du déversement et à la nature de la substance à nettoyer.

• *Usages homologués au Canada*

Ce produit n'est pas classé comme étant dangereux par le Règlement sur les produits contrôlés au Canada (SOR-88-66).

• *Symboles SIMD canadiens*

Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

• <i>Composant</i>	Fibre de coco
• <i>Numéro CAS</i>	Non-établi
• <i>Numéro CE EINECS</i>	Non-établi
• <i>Classe/Phrases de risque</i>	Non-établie
• <i>% (w/w)</i>	90 à 95 %

3.2 MÉLANGES

• <i>Composant</i>	Eau
• <i>Numéro CAS</i>	7732-18-5
• <i>Numéro CE EINECS</i>	231-791-2
• <i>Classe/Phrases de risque</i>	Non-établie
• <i>% (w/w)</i>	Équilibré

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

- *Yeux* Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes. Faire « rouler » les yeux pendant le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Peau : rincer la zone à l'eau courante tiède. Inhalation : respirer de l'air frais.
- *Ingestion* Contacter un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- *Aigus* Le principal danger associé à ce produit sur un milieu de travail serait une irritation mécanique des yeux ou une légère irritation lors du contact avec les particules. L'inhalation de particules peut irriter le nez, la gorge et d'autres tissus du système respiratoire. Les symptômes d'exposition s'améliorent généralement lorsque la surexposition s'arrête.
- *Chronique* Aucun effet à long terme lié à une exposition chronique ne peut découler de l'utilisation professionnelle de ce produit.
- *Organes cibles* Aigu : les yeux, la peau (irritation mécanique). Chronique : Sans objet

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

- *Recommandations aux médecins* Traiter les symptômes et éviter la surexposition.
- *Conditions médicales aggravées* Aucune condition médicale connue pouvant être aggravée
- *Par surexposition* par exposition professionnelle à ce produit.

5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

- *Moyens d'extinction recommandés* Eau pulvérisée, jet d'eau, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone, halon ou tout autre moyen.
- *Moyens d'extinction inadaptés* Aucun connu

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- *Classification d'inflammabilité NFPA* Non inflammable
- *Risques inhabituels en cas d'incendie* Lorsque le matériau est impliqué dans un incendie, il peut produire des gaz irritants et toxiques (p. ex., monoxyde de carbone, dioxyde de carbone).
- *Explosibilité sous l'effet d'un choc mécaniques* Insensible
- *Explosibilité sous l'effet d'une décharge statiques* Insensible

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

- Pas de dangers particuliers ou exigences; utiliser des méthodes appropriées au type de feu et à la taille de la flamme.

6 : MARCHE A SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- *Remarque* Ce matériau est destiné à être utilisé comme matière absorbante et/ou poudre à balayer. La section suivante se réfère uniquement aux déversements accidentels de ce produit en tant que tel. Si SpillFix est utilisé comme produit absorbant universel, dans ce cas la fiche de données de sécurité et les autres références concernant les substances rejetées doivent être revues.
- *Intervention en cas de rejets accidentels* En général, le personnel ayant reçu une formation de base sur la sécurité chimique pourra intervenir à petite échelle. Portez des gants et des lunettes de sécurité lors du nettoyage des déversements.
- *Intervention pour rejets non-accidentels* Le produit SpillFix inutilisé est complètement sécuritaire et inoffensif. Il suffit de le remettre dans son conteneur.
- *Procédures d'intervention en cas de rejets* Balayer soigneusement les matières déversées et les remettre dans leur conteneur
- *Remarque* Ce produit absorbe efficacement une quantité exhaustive de matériaux – Liste complète à la section 6.6

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- *Précautions environnementales* Aucune précaution environnementale n'est nécessaire, car SpillFix est un matériau naturel biodégradable qui est sans danger pour l'environnement.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- *Équipement utile en cas de déversement* Balai/porte-poussière et/ou pelle.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

- *Section 8* Recommandations concernant les niveaux d'exposition et les équipement de protection individuelle.
- *Section 13* Lignes directrices concernant la manipulation de déchets.

6.5 UTILISER LE PRODUIT COMME ABSORBANT UNIVERSEL DE LIQUIDES

- *Ces étapes doivent être suivies lors de l'utilisation de ce produit en tant que produit absorbant de liquides :*
 1. Identifier et isoler les déversements. Toujours suivre les procédures de nettoyage et d'élimination du lieu de travail.
 2. Disperser SpillFix autour du périmètre du déversement afin d'arrêter une propagation.
 3. Continuer à disperser SpillFix vers le centre du périmètre jusqu'à ce que le déversement soit entièrement recouvert et qu'aucun liquide ne soit visible.
 4. Balayer avec un balai rigide sur la zone de déversement afin de débarrasser la surface de toutes traces d'huile. Éliminer conformément à la législation nationale et provinciale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

6 : MARCHE A SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL (suite)**6.6 ABSORBE EFFICACEMENT LES TYPES DE MATÉRIAUX SUIVANTS :**• **Efficacité totale :**

Acétaldéhyde	Acétone	Acide acétique	Acide borique
Acide citrique	Acide de batteries	Acide formique	Acide nitrique
Acide phosphorique	Acide tannique	Adoucissants	Adoucissants pour le linge
Aluminium hydroxyde	Ammonium hydroxyde	Anhydride acétique	Antigel
Baryum hydroxyde	Bicarbonate de sodium	Bisulfate de sodium	Carburant aviation
Chloroforme	Chlorure de sodium	Chlorure ferrique	Cire pour le plancher
Cire pour voiture	Colle Gorilla Glue	Crème glacée	Crésol
Dégraissants	Détergent de lessive	Détergents	Diluants à peinture
Eau	Eau chlorée	Eau de Javel	Éther de pétrole
Éthylène glycol	Éthylènediamine	Fluides automobiles	Fluides de forage
Fluides hydrocarbonés	Fuel	Glycérol	Huile
Huile d'olive	Huile de castor	Huile de coton	Huile de lin
Huile de maïs	Huile de silicone	Huile de soja	Huile lubrifiante
Huile minérale	Huile moteur synthétique	Huile pour moteur	Huile pour transformateur
Hydroxyde de calcium	Hydroxyde de magnésium	Hydroxyde de sodium	Hypochlorite de calcium
Jus	Jus d'orange	Jus de fruits	Jus de raisin
Lait	Lait de soja	Lasure	Liquide de direction assistée
Liquide de freins	Liquide de refroidissement	Liquide de transmission	Liquide hydraulique
Liquides organiques	Noir de carbone	Octane	Paraffine
Peinture	Peinture à l'huile	Peinture acrylique	Peinture aérosol
Peinture au latex	Peinture-émail	Phénol	Polymères
Polymères liquides	Produits laitiers	Propylène glycol	Résines
Sang	Sauce	Sauce BBQ	Sauce italienne
Sauce Ketchup	Sauce ranch	Sauce salade	Sauce tomate
Sirop	Solution de clorox (eau de Javel)	Solvants	Soupe
Sucrose	Tartinade Nutella	Térébenthine	Urine
Vin	Xylène		

• **En dilutions acceptables :** (les concentrations affichées correspondent à des substances à usage industriel.)

Acide hydrochlorique (45 %)	Solution d'hypochlorite (18 %)
Peroxyde d'hydrogène (70 %)	Acide peracétique (15 %)
Peroxyde (70 %)	Hydroxyde de potassium (45 %)
Acide sulfurique (50 %)	

• **Remarque** Avant de manipuler le matériau, se référer à la FDS (fiche de données de sécurité des matériaux) pour la substance à absorber.• **Substances ne faisant pas partie de la liste**

Veillez communiquer avec le fabricant et/ou le distributeur afin d'obtenir des informations concernant la capacité d'absorption du matériau (SpillFix) pour les substances qui ne font pas partie de la liste énumérée ci-haut.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- *Mesures d'hygiène* Tenir hors de portée des enfants. Suivre les mesures d'hygiène chimique recommandées. Ne pas fumer, boire, manger ou se maquiller en utilisant le produit de nettoyage des déversements. Le matériau non utilisé (SpillFix) est sans danger et peut être touché. Éviter tout contact avec les yeux.
- *Recommandations de manipulation* Les employés devraient être correctement formés pour utiliser prudemment ce produit.

7.2 CONDITIONS D'ENTREPOSAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

- *Recommandations d'entreposage* Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart des produits chimiques incompatibles. (Voir la section 10, Stabilité et réactivité).
- *Entreposage de matériaux inutilisés Après ouverture* Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart des produits chimiques incompatibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

- *Limites d'exposition nationales aux États-Unis*

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL (ppm)	NIOSH REL (ppm)	Autre
Fibre de coco	NÉ	NÉ	NÉ	NÉ
Eau	NÉ	NÉ	NÉ	NÉ

- *Limites d'exposition internationales*

Composant	Maximum pour la République fédérale d'Allemagne (DFG) Valeurs de concentration maximales en milieu de travail (MAKs)	Autre
Fibre de coco	NÉ	NÉ
Eau	NÉ	NÉ

- *Limites d'exposition professionnelle biologiques* Non-établies
- *Dose dérivée sans effet (DNEL)* Non-établies
- *Concentration estimée sans effet (CESE)* Non-établies

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Le cas échéant, se référer aux matériaux de référence pour les substances déversées.
Sinon, utiliser les directives qui suivent :

- **Contrôles techniques** Utiliser ce produit dans un environnement bien ventilé. Des douches de sécurité, des douches oculaires et des équipements pour se laver les mains devraient être mis à disposition sur la base de l'inventaire chimique spécifique à l'établissement.
- **Protection respiratoire** Dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation, aucune protection n'est nécessaire. Si l'inhalation d'une quantité importante de poussière ou de particules ne peut pas être évitée, penser à utiliser un masque anti-poussières.
- **Protection des mains** Des gants en nitrile, latex ou néoprène devraient être utiliser.
- **Protection des yeux** Des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité avec des rebords laminés sont recommandées en cas de contact avec des poussières/particules de ce produit.
- **Protection du corps** Une protection appropriée aux situations professionnelles (p.ex., blouse de laboratoire).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

a) ASPECT	Solide brun	k) PRESSION DE VAPEUR (mmHg @ 20 °C) :	Sans objet
b) ODEUR	Aucune	l) DENSITÉ DE VAPEUR	Sans objet
c) SEUIL OLFACTIF	Aucun	m) DENSITÉ RELATIVE (eau = 1)	Non déterminée
d) pH	Sans objet	n) SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau
e) POINT DE FUSION/ POINT DE CONGÉLATION	Sans objet	o) COEFFICIENT DE PARTAGE : NOCTANOL/EAU	Non déterminé
f) POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION	Sans objet	p) TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Sans objet
g) POINT D'IGNITION	Sans objet	q) TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	Non déterminée
h) TAUX D'ÉVAPORATION (eau = 1)	Sans objet	r) VISCOSITÉ	Sans objet
i) INFLAMMABILITÉ	Non inflammable	s) PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	Sans objet
j) INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ INFÉRIEURE OU LIMITES EXPLOSIVES	Sans objet	t) PROPRIÉTÉS D'OXYDATION	N'est pas un oxydant

9.2 AUTRES RENSEIGNEMENTS

- **COV (moins l'eau et les produits exemptés)** Aucun.
- **Poids en % COV** Sans objet.

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

- Dans des conditions typiques d'utilisation ou de manipulation, aucune réactivité n'est remarquée.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

- Normalement stable à température et pression standards.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

- Ce produit n'est pas autoréactif, hydroréactif ou réactif à l'air.
- Ce produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

- Éviter tout contact avec des produits chimiques incompatibles.

10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

- Se référer à la section 6.6 pour une liste exhaustive des matériaux compatibles pouvant être absorbés par le produit (pour connaître la compatibilité des matériaux qui ne font pas partie de la liste, veuillez communiquer avec le fabricant).

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

- Les produits de la décomposition thermique de ce produit peuvent inclure le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et l'oxyde d'azote.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

- *Toxicité aiguë* : On ne dispose pas de données précises au sujet de la toxicité des composants de ce produit. Ce produit est non toxique par toutes les voies d'exposition.
- *Degré d'irritation* : Peut provoquer une irritation mécanique légère.
- *Sensibilisation* : On ne recense aucun effet de sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau.
- *Examen des symptômes* : Voir la section 2 (Identification des risques) et la section 4
- *Et effets aigus* : (Mesures de premiers secours) pour plus d'informations.
- **YEUX** : Ce produit peut provoquer une légère irritation mécanique des yeux.
- **PEAU** : Ce produit peut provoquer une légère irritation mécanique de la peau.
- **INHALATION** : Un contact avec des poussières peut provoquer une légère irritation mécanique des muqueuses du nez, de la gorge et de la bouche.
- **INGESTION** : L'ingestion du produit peut provoquer divers effets sur la santé, tel que décrit à la section 4 (Mesures de premiers secours).

11.2 TOXICITÉ CHRONIQUE

- *Cancérogénicité* : Le tableau suivant explique la cancérogénicité des composants du produit. « NON » indique que la substance n'est pas considérée comme étant cancérogène ou suspectée de l'être par l'agence en question.

Produit chimique	CIRC	NTP	NIOSH	OSHA	Autre
Fibre de coco	NON	NON	NON	NON	NON

- *Renseignements sur la reprotoxicité* :

Ce produit ne devrait pas entraîner d'effets néfastes sur la reproduction dans des circonstances typiques d'exposition lors de situations professionnelles de routine.

11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

11.2 TOXICITÉ CHRONIQUE (suite)

Effets mutagènes On ne recense aucun effet mutagène des composants de ce produit lorsqu'il est utilisé dans des circonstances typiques d'exposition professionnelle.

Toxicité spécifique pour un organe cible (exposition unique) Sans objet

Toxicité spécifique pour un organe cible (exposition répétée) Sans objet

• AUTRES INFORMATIONS

Produits toxicologiquement synergiques Aucun connu

12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

- Ce produit est un dérivé de la coque de noix de coco. D'après les données disponibles, le produit pur n'est pas considéré nuisible pour les plantes ou les animaux contaminés.
- D'après les données disponibles, le produit pur n'est pas considéré nuisible pour les plantes ou les animaux aquatiques contaminés dans la zone immédiate entourant la dispersion du produit pur.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

- En cas de dégagement dans le sol, ce produit devrait être facilement biodégradable.
- La fibre de coco (SpillFix) est composée de 53 % de lignine. La haute teneur en lignine ralentit la décomposition du matériau biodégradable. Ceci permet aux hydrocarbures et/ou autres produits chimiques étant absorbés (et encapsulés) de se décomposer microbiologiquement bien avant que la fibre de noix de coco se décompose.

12.3 POTENTIEL BIOACCUMULATIF

- Nous ne constatons pas de bioaccumulation ni de bioconcentration significative du produit dans l'environnement.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

- Ce produit ne devrait pas s'infiltrer dans le sol.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

- Aucune donnée disponible.

12.6 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

- *Information sur le perturbateur du système endocrinien :* Aucun composant n'est identifié comme étant un perturbateur endocrinien.

12.7 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

- SpillFix respecte, en allant même plus loin, les normes fédérales de l'agence de protection de l'environnement (EPA) en ce qui concerne le lixiviat des produits hydrocarbures/pétroliers.
- SpillFix passe les tests TCLP et TTLC de l'EPA (Environmental Protection Agency).
- SpillFix encapsule les produits chimiques, ce qui empêche de les lixivier ou de les rejeter dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

13 : CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- *Recommandations pour le traitement des déchets :* Préparer, transporter, traiter, entreposer et éliminer les déchets conformément aux règlements locaux, à ceux des différents états des États-Unis et du gouvernement américain, et conformément aux normes canadiennes en vigueur ou aux normes appropriées des pays de la Communauté européenne.
- *Incinération :* Le produit usagé SpillFix contenant des hydrocarbures peut être incinéré conformément aux règlements locaux.

13.2 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- *Code des déchets RCRA de l'EPA :* Sans objet
- *Code des déchets européen :* Sans objet.

14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1/14.2/14.3/14.4 DESCRIPTION DE BASE DES MARCHANDISES DANGEREUSES ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- **Règlements relatifs à l'expédition des matériaux dangereux du département des Transports**

<i>Numéro d'identification ONU/NA</i>	Non dangereux, selon le règlement du DdT des États-Unis.
<i>Désignation officielle de transport</i>	Absorbant industriel biodégradable SpillFix
<i>Classification des risques</i>	Sans objet.
<i>Groupe d'emballage</i>	Sans objet.
<i>Étiquette</i>	Sans objet.
<i>Guide nord-américain des mesures d'urgence (2012)</i>	Sans objet.
<i>Qualité de polluant marin</i>	Aucun composant n'est désigné comme polluant marin par le DdT.



- *Renseignements des transports du Canada* Ce produit N'EST PAS soumis à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses par Transport Canada et selon les normes canadiennes de transports.
- *Désignation IATA* Ce produit N'ENTRE PAS dans la réglementation des marchandises dangereuses pour l'Association du Transport Aérien International.
- *Désignation OMI* Ce produit N'ENTRE PAS dans la réglementation des marchandises dangereuses pour l'Organisation maritime internationale.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- Aucun risque décrit en ce qui concerne le transport.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR LES UTILISATEURS

- Sans objet.

14.7 TRANSPORT EN VRAC

- Sans objet.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

• **Autres règlements importants aux États-Unis.**

État du répertoire de la TSCA aux États-Unis : Tous les ingrédients du produit figurent ou sont exclus des rapports d'inventaire conformément aux exigences du répertoire des substances chimiques TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis.

Exigence en matière de rapport du CERCLA Sans objet.

Exigence en matière de rapport du SARA Sans objet.

Section 311/312 du SARA pour le produit Sans objet.

État de la loi « California Safe Drinking Water Act » (Proposition 65) Sans objet.

• **Règlements internationaux -**

État du répertoire LIS/LES canadien

Tous les ingrédients du produit figurent ou sont exclus des exigences en matière de rapport d'inventaire.

Listes de substances d'intérêt prioritaire - Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Les composants du produit ne figurent pas sur les listes de substances d'intérêt prioritaire de la LCPE.

Classification des risques pour l'eau (Allemagne) :

1 (risque faible pour l'eau).

15.2 : ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

• *Évaluation*

Matériau organique naturel sans produit chimique.

16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 INDICATION DE CHANGEMENT

- *Changement indiqué :* Mise à jour de la norme sur la communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200); changements de format.
- *Date initiale de publication* Octobre 2013.
- *Dates des mises à jour* 8 février 2018.

16.2 PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES

- Fiches de données de sécurité pour les composants des produits
- Règlement (CE) n° 1907/2006, 1272/2008 et 453/2010 du Parlement européen et du Conseil
- Norme fédérale sur la communication des risques OSHA : 29 CFR 1910.1200
- ESIS - Système d'information européen sur les substances chimiques <http://esis.jrc.ec.europa.eu/>

16.3 CLASSIFICATION ET PROCÉDURE UTILISÉES POUR ÉTABLIR LES CLASSIFICATIONS DES MÉLANGES

- *Classification : la section 2* (Identification des risques) fournit tous les renseignements importants au sujet de la classification utilisée pour le produit. L'affectation est établie selon les données disponibles au sujet des composants, des calculs, du jugement des experts et des preuves apportées.

16 : AUTRES INFORMATIONS (suite)

16.4 ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES.

TOUTES LES SECTIONS : OSHA : Administration américaine de la santé et de la sécurité au travail (Occupational Safety and Health Administration). SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada SGH : Système général harmonisé de classification des substances chimiques. Projet REACH : Règlement de l'Union européenne, (déclaration, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques). SECTION 2 : Numéro CAS : numéro du « Chemical Abstracts Service » utilisé par l'American Chemical Society pour identifier de manière unique un produit chimique. EINECS: Inventaire européen des substances commerciales existantes. SECTION 3 : SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX DANGEREUX : C'est un système de classement utilisé par l'industrie pour résumer les risques physiques et les risques pour la santé pour les utilisateurs de produits chimiques, et a été initialement développé par la « National Paint and Coatings Association » (le plus important organisme de l'industrie de la peinture et des revêtements aux États-Unis). 0 = Pas de risque important. 1 = Risque léger. 2 = Risque modéré. 3 = Risque grave. 4 = Risque très important. SECTION 5 : NFPA : National Fire Protection Association. CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ DE LA NFPA : La NFPA utilise le point d'éclair ou point d'inflammabilité (F.I.P.) et le point d'ébullition (BP) pour classer les liquides inflammables ou combustibles. Catégorie IA : point d'éclair inférieur à 73 °F et point d'ébullition inférieur à 100 °F. Catégorie IB : point d'éclair inférieur à 73 °F et point d'ébullition à 100 °F ou au-dessus. Catégorie IC : point d'éclair à 73 °F ou au-dessus et point d'ébullition à 100 °F ou au-dessus. Catégorie II : point d'éclair compris entre 100 °F et 140 °F. Catégorie IIIA : point d'éclair compris entre 140 °F et 200 °F. Catégorie IIIB : point d'éclair égal ou supérieur à 200 °F. SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX DANGEREUX DE LA NFPA : Il s'agit d'un système de classification utilisé pour résumer les risques physiques et les risques pour la santé pour les pompiers. 0 = Pas de risque important. 1 = Risque léger. 2 = Risque modéré. 3 = Risque grave. 4 = Risque très important. SECTION 8 : NÉ : Non-établi. ACGIH : American Conference of Government Industrial Hygienists; MPT : Moyenne pondérée dans le temps (pour une journée de plus de 8 heures de travail); STEL : limite tolérable pour une exposition de courte durée (durée moyenne de 15 minutes, pas plus que 4 fois par jour et chaque exposition devraient être espacée d'une heure au minimum); C : valeur plafond (concentration à ne pas dépasser dans un environnement de travail). PEL : limite d'exposition admissible. NIOSH : Institut national de la santé et de la sécurité professionnelle; LER : limite d'exposition recommandée; IDLH : concentrations présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé. Remarque : En juillet 1992, une décision de justice a infirmé les mesures plus protectrices de limite d'exposition admissible (PEL) définies par l'OSHA en 1989. En raison du fait que l'OSHA peut décider d'appliquer les niveaux plus protecteurs en vertu de la « clause d'obligation générale », le niveau actuel et le niveau infirmé sont présentés dans ce document. ppm : partie par million. mg/m3 : milligrammes

par mètre cube. mppcf : million de particules par pied cube. LEB : limite d'exposition biologique. LE : limite d'exposition (Royaume-Uni). Maximum pour la République fédérale d'Allemagne (DFG) Valeurs de concentration maximales en milieu de travail (MAKs) SECTION 9 : pH : échelle (0 à 14) utilisée pour évaluer l'acidité ou l'alcalinité des solutions aqueuses. Par exemple, un pH de 0 indique une solution fortement acide, un pH de 7 indique une solution neutre et un pH de 14 indique une solution très basique. POINT D'ÉCLAIR : température à laquelle un liquide génère assez de vapeurs inflammables pour provoquer son inflammation. TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : température à laquelle une inflammation spontanée se produit. LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ (LIE) : la concentration minimale de vapeurs inflammables se trouvant dans l'air et qui entraînera l'allumage. LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ (LSE) : la concentration maximale de vapeurs inflammables se trouvant dans l'air et qui entraînera l'allumage. _ : symbole d'approximation. SECTION 11 : CANCÉROGÉNÉCITÉ : NTP : Programme de toxicologie national (États-Unis). CIRC : Centre international de recherche sur le cancer. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Agent mutagène : substance susceptible de causer des dommages chromosomiques aux cellules. Embryotoxine : substance susceptible d'endommager l'embryon en développement chez une femme surexposée. Agent tératogène : substance susceptible d'endommager le fœtus en développement chez une femme surexposée. Toxines nocives pour la reproduction : substance susceptible d'affecter négativement les organes reproducteurs mâles ou femelles ou leurs fonctions. DONNÉES DE TOXICOLOGIE : DLxx ou CLxx : la « dose létale » ou la « concentration létale » d'une substance qui s'avèrera mortelle chez un pourcentage donné (xx) d'animaux de laboratoire exposés par la voie d'administration spécifiée. Cette valeur est utilisée pour définir la toxicité des substances chimiques pour les humains. DTxx ou CTxx : la « dose toxique » ou la « concentration toxique » d'une substance qui entraînera un effet néfaste chez un pourcentage donné (xx) d'animaux de laboratoire exposés par la voie d'administration spécifiée. DSENO : dose sans effet nocif observé. SECTION 13 : RCRA : Loi sur la conservation et la récupération des ressources. Les règlements promulgués en vertu de la présente loi se trouvent dans la note 40 CFR, Sections 260 ff et définissent les exigences en matière de création, de transport, de traitement, d'entreposage et d'élimination des déchets dangereux. Codes des déchets EPA de la RCRA : Définie dans la note 40 CFR, à la section 261. SECTION 15 : CERCLA : Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (alias « Superfund ») and SARA : (Superfund Amendment and Reauthorization Act). Les règlements promulgués en vertu de cette loi se trouvent dans la note 40 CFR 300 ff et fournissent les exigences en matière de « droit de la collectivité d'être informée ». LIS/LES : Liste intérieure des substances et Liste extérieure des substances du Canada.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SPILLFIX

**FICHE DE
DONNÉES
DE SÉCURITÉ
DE SPILLFIX**

American Green Ventures (É.-U.) Inc.

180 Towerview Court Cary,
Caroline du Nord 27513
(919) 535 8278

Galuku Group (Amérique du Nord) LLC.

180 Towerview Court Cary,
Caroline du Nord 27513
(919) 535 8278

